



---

## PANORAMA DE PRESSE

---

17/04/2020 09h36

CGT

# SOMMAIRE

---

## ACTUALITÉ SOCIALE (9 articles)

---

**l'Humanité**

vendredi 17 avril 2020

**Le BIT saisit par quatre syndicats** (408 mots)

Face au pressions sur les agents, l'intersyndicale a saisi le Bureau international du travail. ...

Page 5

**l'Humanité**

vendredi 17 avril 2020

**La provocation succède à la mise en danger** (679 mots)

Obligée par la justice de limiter son activité aux produits essentiels en l'attente d'une évaluation des risques sanitaires...

Page 6

**l'Humanité**

vendredi 17 avril 2020

**Une nouvelle prime pour carotte** (556 mots)

Face à l'engagement des agents pendant la crise, l'exécutif distribue des « primes exceptionnelles » à la carte, au mépris ...

Page 8

**l'Humanité**

vendredi 17 avril 2020

**« Pour les saisonniers, le jour d'après est lointain »** (428 mots)

Les saisons amputées poussent les salariés vers une précarité accrue. Surtout ceux ne pouvant bénéficier du chômage partiel...

Page 9

  
**Libération**  
vendredi 17 avril 2020

**«Amazon, c'est une boîte à virus, on est tous collés»** (1575 mots)

Depuis jeudi et pour la première fois en France, Amazon a cessé son activité, au moins pour quelques jours. Après le dépôt ...

Page 10

**Le Monde**  
vendredi 17 avril 2020

**Amazon ferme cinq jours ses sites logistiques français** (835 mots)

Est-ce un signe d'écoute ou une démonstration de force ? Amazon a décidé de fermer tous ses sites logistiques en France, à ...

Page 13

**Le Monde**  
vendredi 17 avril 2020

**A Fos, l'arrêt des hauts-fourneaux inquiète** (906 mots)

Les deux hauts-fourneaux de l'usine sidérurgique ArcelorMittal, à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), seront bientôt à l'arrêt,...

Page 15

**Le Monde**  
vendredi 17 avril 2020

**Prime : des soignants « sans illusions »** (1094 mots)

La phrase, prononcée par Emmanuel Macron lors de son allocution télévisée aux Français, lundi 13 avril, avait des accents d...

Page 17

**l'Opinion**  
vendredi 17 avril 2020

**Temps de travail : pendant la polémique, le dialogue social continue** (926 mots)

Silence, on négocie Samedi dernier, Geoffroy Roux de Bézieux affirme au Figaro qu'il « faudra bien se poser tôt ou tard la...

Page 19

---

---

## PROTECTION SOCIALE

---

(1 article)

---



jeudi 16 avril 2020  
12:40

### Covid-19 : la reconnaissance en maladie professionnelle inadaptée à la crise actuelle (1019 mots)

Le Covid-19 sera reconnu comme maladie professionnelle pour le personnel de santé, a assuré le ministre de la Santé. Mais le périmètre de prise en charge ...

Page 22

---

## EUROPE ET INTERNATIONAL

---

(2 articles)

---

### L'Humanité

vendredi 17 avril 2020

#### Les roitelets du Golfe expulsent leurs travailleurs jetables

(542 mots)

L'Arabie saoudite et le Qatar profitent de la crise du coronavirus pour licencier une main-d'œuvre devenue « superflue » av...

Page 26



vendredi 17 avril 2020

#### Aux Etats-Unis, le chômage n'en finit plus de se propager

(1245 mots)

Une augmentation de «plus de 2 200 % par rapport à la période pré-coronavirus», des nouvelles demandes d'allocations chômag...

Page 27

---

## ACTUALITÉ SOCIALE

---



SOCIAL-ECO

## Le BIT saisit par quatre syndicats

Face au pressions sur les agents, l'intersyndicale a saisi le Bureau international du travail.

Mercredi 15 avril, Anthony Smith, inspecteur du travail dans la Marne, syndicaliste CGT et membre du Conseil national de l'inspection du travail, a été suspendu par Muriel Pénicaud de manière immédiate de ses fonctions, il risque une sanction disciplinaire. Son tort, avoir, contre l'avis de sa hiérarchie, déposé un référé au tribunal pour obliger une société d'aide à domicile à prendre des mesures afin de protéger la santé de ses salariées. « Un palier a été franchi, nous sommes passés de la pression à la répression. Ce qui se passe est inédit et gravissime, et touche au cœur de notre métier ! » s'insurge Pierre Meiriaux, inspecteur du travail et représentant du SNU-Tefi. À l'occasion d'une conférence de presse, une intersyndicale CGT, CNT, FSU et SUD de l'inspection du travail tire la sonnette d'alarme sur les pressions visant à limiter l'action des agents afin d'assurer la protection des salariés pendant l'épidémie de Covid 19.

### « Comme si l'inspection du travail avait été débranchée »

Face aux atteintes répétées à l'indépendance de l'inspection du travail, garantie par la convention 81 de l'Organisation internationale du travail (OIT), les quatre organisations saisissent le Bureau international du travail pour exiger le respect de ce texte qui s'impose aux États signataires. L'intersyndicale souligne que l'État français contrevient à pas moins de quatre articles (art. 6, 12, 13, 17) de cette convention, ratifiée par la France en 1950. Par exemple, alors que l'article 12 autorise les inspecteurs du travail « à pénétrer librement sans avertissement préalable à toute heure du jour et de la nuit » en entreprise, une note de la direction générale du travail, du 30 mars, soumet ces visites à l'accord préalable de la hiérarchie. « Tout se passe comme

si l'inspection du travail avait été débranchée, mise en veille, et que le ministère visait à l'orienter vers la poursuite de l'activité économique », dénonce Julien Boeldieu, secrétaire général de la CGT-SNTEFP. « Notre mission de protection des salariés n'est jamais rappelée par les différentes notes que la direction générale du travail a publiées dans les dernières semaines, il n'est plus question que d'assurer le respect de santé et de sécurité. » Pour cette raison, l'intersyndicale a compilé l'ensemble des atteintes à l'indépendance de l'inspection du travail : une trentaine de situations de pressions hiérarchiques à l'égard d'agents a été recensée sur l'ensemble du territoire. Et, avec la suspension d'Anthony Smith, le dossier s'alourdit encore. ■

par Mélanie Mermoz,





SOCIAL-ECO

## La provocation succède à la mise en danger

Obligée par la justice de limiter son activité aux produits essentiels en l'attente d'une évaluation des risques sanitaires, la direction d'Amazon a choisi de fermer ses entrepôts français.

« À la suite du jugement rendu par le tribunal judiciaire de Nanterre mardi 14 avril, nous devons suspendre temporairement les activités dans nos centres de distribution en France », a annoncé la direction d'Amazon. Le géant s'est vu contraint, sous peine d'astreinte de 1 million d'euros par jour de retard, à limiter son activité, dans l'attente d'une véritable évaluation des risques épidémiques à laquelle les représentants du personnel devront être associés. Comme ses entrepôts sont remplis à 90 % de produits non essentiels – sont considérés comme essentiels la nourriture et les produits d'hygiène et de santé –, la direction d'Amazon a décidé la fermeture de tous les sites pendant au moins cinq jours, à partir de jeudi, 13 heures, « officiellement pour nettoyer les sites et évaluer les risques », rapporte Émilien Williatte, délégué CGT.

« L'action syndicale qui a conduit à ce résultat va avoir des conséquences très importantes pour nos millions de clients qui utilisent nos services pour recevoir chez eux des produits en cette période de confinement, pour nos employés, qui vont rester chez eux, et pour les milliers de TPE et PME françaises », s'est plaint jeudi matin le directeur d'Amazon France sur RTL. « Il est en train de réécrire l'histoire », lui rétorque Laurent Dégousée, de SUD commerces, le syndicat à l'origine de l'action en justice. Le tribunal n'a jamais ordonné de fermer les sites, c'est la direction qui l'a décidé. La justice a exigé de

faire une évaluation des risques sanitaires, et, entre-temps, Amazon devait se consacrer aux marchandises essentielles. Ce que la direction avait publiquement promis depuis plus de deux semaines ! »

### « Si vous êtes malades, si l'épidémie se propage, c'est de votre faute »

C'est bien une mesure en faveur de la santé des salariés qu'ont prise de manière collégiale les trois magistrats de Nanterre. Si Amazon n'a cessé de communiquer sur la sécurité dans ses entrepôts, « il s'agissait de mesures vagues et encore moins précédées d'une évaluation des risques menée en concertation avec les représentants du personnel », explique Judith Krivine, avocate de SUD commerces. Par exemple, avant l'épidémie, les salariés avaient obligation de tenir les rampes d'escalier pour ne pas tomber, là, du jour au lendemain, c'est une interdiction de tenir la rampe car le Covid serait plus dangereux qu'une chute. Ne faut-il pas une évaluation préalable avant de décider cela ? » questionne-t-elle.

« Les salariés ont non seulement peur d'aller travailler dans les entrepôts, mais, comme sans cesse leurs processus de travail sont bousculés, ils sont complètement déboussolés. Et en plus, ils sont constamment sous la menace de sanctions », complète Laurent Dégousée. La direction a instauré les « Safety Angels », des

gardes-chiourmes qui dénoncent les salariés qui ne respectent pas les consignes de sécurité. Ce qui est techniquement impossible, par exemple respecter les distances de sécurité, ce qui a été prouvé au tribunal par SUD et par les cinq mises en demeure de l'inspection du travail. « C'est une manière de déresponsabiliser l'employeur en disant aux salariés : si vous êtes malades, si l'épidémie se propage, c'est de votre faute », dénonce le porte-parole de SUD commerces.

Pendant la fermeture, les salariés et intérimaires seront payés à 100 %. La direction précise que le recours au chômage partiel « a été évoqué », mais que ses modalités d'application n'ont pas été définies. « On sera attentif à ce que le maintien des salaires soit respecté, mais je ne vois pas pourquoi Amazon en appelle à la solidarité nationale, le groupe a largement les capacités de payer lui-même le salaire de ses personnels », pointe Laurent Dégousée. D'ailleurs, ce jeudi, on apprenait que la fortune personnelle du PDG d'Amazon avait bondi de 22 milliards d'euros depuis le début de l'épidémie.

En affirmant ne pas savoir quand l'activité reprendra, la direction d'Amazon joue la montre, d'autant qu'elle a fait appel de la décision du tribunal de Nanterre. Ce jeudi, aucune évaluation des mesures de sécurité à prendre n'avait commencé, aucune information n'a été transmise aux syndicats à ce sujet. ■





## Une nouvelle prime pour carotte

Face à l'engagement des agents pendant la crise, l'exécutif distribue des « primes exceptionnelles » à la carte, au mépris d'une revalorisation salariale plus égalitaire.

« Sachons nous réinventer ! » lançait le président de la République, le 13 avril. Mais ni lui « le premier », ni son gouvernement ne se soumettent à cet ambitieux programme. Et aux multiples maux, toujours les mêmes remèdes : l'État répond par « une prime exceptionnelle ». Après celle issue de la crise des gilets jaunes, puis celle donnée aux entreprises face à l'épidémie de coronavirus, voici le retour de la prime pour les fonctionnaires méritants. Les méritants étant aujourd'hui les agents confrontés directement à la crise sanitaire. Chaque versant de la fonction publique aura droit à une déclinaison particulière de la « carotte » déboursée et versée fin mai.

### Pour une négociation salariale

Le personnel hospitalier public sera gratifié d'au moins 500 euros, voire 1 500 euros pour les personnes travaillant dans des services accueillant des malades du Covid-19. Elles bénéficieront aussi d'une majoration de 50 % de leurs heures supplémentaires, le tout exempté d'impôts et de cotisations sociales. Le ministre de la Santé a tenu à préciser que cet ensemble constituera un coût de 1,3 milliard d'euros. « La prime de la peur », dénonce la CGT de la santé et de l'action sociale. « Un nouvel af-

front fait aux personnels des établissements de la santé et de l'action sociale, du sanitaire, du médico-social, du social, associatifs à but lucratif ou non, privés et publics, qui réclament l'ouverture de négociations salariales depuis plus d'un an pour rendre leurs métiers plus attractifs et reconnaître leurs qualifications. » Le syndicat rappelle par ailleurs que les équipes faisant tourner l'hôpital ne sont pas exclusivement composées de soignants, mais aussi d'ouvriers du nettoyage ou d'administratifs confrontés aussi à la situation...

400 000 agents de la fonction publique d'État seront aussi concernés : surveillants pénitentiaires, douaniers, enseignants s'occupant des enfants de soignants...

Selon le ministre des Comptes publics, Gérald Darmanin, une enveloppe de « plus de 300 millions d'euros » est prévue pour verser jusqu'à 1 000 euros net pour un agent. « Les annonces faites de mise en place de primes exceptionnelles pour les agents ayant « un surcroît d'activité » ne constituent en aucun cas une réponse de long terme à la reconnaissance de leur travail », estime la CGT fonction publique, qui exige pour tous les fonctionnaires « une véritable négociation salariale avant l'été, visant au dégel du point d'in-

dice sans délai et à la mise en œuvre des mesures générales indispensables ».

Un moyen de générer de nouvelles cotisations sociales pour renforcer le financement de la protection sociale, alors que le gouvernement multiplie les exonérations. « Pour la fonction publique territoriale, nous laisserons la possibilité aux maires de verser, s'ils le souhaitent, et je sais que beaucoup le souhaitent, cette prime à leurs agents », a indiqué Gérald Darmanin. Une probabilité aléatoire, voire arbitraire pour les syndicats, qui s'inquiètent des retombées réelles. « En octobre 2019, Édouard Philippe avait assuré que serait mise en place une prime de fidélisation de 10 000 euros pour les agents en Seine-Saint-Denis, puis on n'a plus eu de nouvelles », rappelle Gaëlle Martinez, de Solidaires fonction publique. Et si le gouvernement promet haut et fort cette carotte à la prime, la FSU et FO rappellent qu'au même moment une ordonnance a été publiée permettant l'imposition de jours de congé et de repos compensateurs aux agents sans même une concertation avec les organisations syndicales. ■

par Karen Janselme,





## SOCIAL-ECO

## « Pour les saisonniers, le jour d'après est lointain »

Les saisons amputées poussent les salariés vers une précarité accrue. Surtout ceux ne pouvant bénéficier du chômage partiel ou d'indemnités.

### Les employeurs jouent-ils le jeu du chômage partiel pour les saisonniers déjà durement frappés par la réforme de l'assurance-chômage ?

Antoine Fatiga Oui, la grande majorité a mis les salariés en activité partielle. Mais la vraie question, pour ceux à qui il restait quelques semaines de contrat, est de savoir jusqu'à quand ils peuvent en bénéficier. La CGT a obtenu que la date retenue soit la date habituelle de fin de saison, selon les entreprises. Mais il reste des patrons voyous qui ont rompu les contrats avant, car l'État ne fait pas son boulot de contrôle. Cette crise prouve que, à force de diminuer les moyens des services publics, il y a un tas de choses qu'on ne peut plus faire, comme inspecter et sanctionner. Car, quand on est précaire, c'est compliqué de faire ensuite valoir ses droits.

### Êtes-vous satisfait des dispositifs de soutien mis en place par le gouvernement ?

Antoine Fatiga Ce qui m'aurait totalement réjoui, c'est que, en plus du report du second volet de la réforme de l'assurance-chômage, le gouvernement reporte aussi le premier, qui dit qu'il faut avoir travaillé six mois lors des vingt-quatre derniers mois pour avoir le droit à une indemnisation. La saison hivernale ne dure pas six mois, donc, même avec le chômage partiel, le travailleur saisonnier ne pourra pas ouvrir de droits.

### Les saisonniers pensent-ils déjà au fameux « jour d'après » ?

Antoine Fatiga Pour les 2 millions de saisonniers, le jour d'après est trop lointain. C'est au jour présent qu'il faut penser. Cet hiver, des saisonniers ont dû aller quémander de la

nourriture dans des magasins pour pouvoir manger. Pour ceux qui vivent en camion, certaines mairies ont pris des interdictions de stationner. La misère est toujours plus facile à gérer quand elle n'est pas chez soi. Et il se passera la même chose cet été, ou alors les saisonniers ne viendront pas travailler et seront à la charge de la solidarité familiale. En Ardèche, par exemple, ils auraient déjà dû commencer en avril-mai. Avec un contrat déjà signé ou une promesse d'embauche, ils ont le droit au chômage partiel. Sauf que certains expliquent que leur patron ne les a même pas appelés. Cet été, la moitié des saisonniers va vraiment souffrir. Beaucoup ne seront pris nulle part et toucheront un chômage minimal, voire pas de chômage du tout en ce qui concerne les primo-demandeurs. ■

par Emilio Meslet,





## ÉVÉNEMENT

## «Amazon, c'est une boîte à virus, on est tous collés»

La multinationale a suspendu ses activités en France au moins jusqu'à lundi, après la décision d'un tribunal l'obligeant à évaluer les risques pour ses employés. Une petite victoire pour les syndicats.

**D**epuis jeudi et pour la première fois en France, Amazon a cessé son activité, au moins pour quelques jours. Après le dépôt d'une plainte par l'union syndicale Solidaires pour «*mise en danger de la vie d'autrui*», la firme a été sommée en référé par un jugement du tribunal de Nanterre de mettre en œuvre, dans ses dépôts, une «*évaluation*» des risques encourus par ses employés, en concertation avec les partenaires sociaux. A la suite de cette décision, le comité social et économique (CSE), réuni mercredi, s'est prononcé par 14 voix sur 18 pour la fermeture totale jusqu'à lundi, afin de se mettre en règle et de «*nettoyer les sites*». La direction a indiqué que les quelque 10 000 salariés et intérimaires seront «*payés à 100 %*» et que le recours au chômage partiel «*a été évoqué*», mais que ses «*modalités d'application n'ont pas été définies*».

Cette décision, prise plus d'un mois après le début du confinement, confirme qu'Amazon est une machine à vendre lancée à pleine vitesse, que seule la justice peut freiner. Ces dernières semaines, on a dénombré pas moins de cinq mises en demeure des Directrices (directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) dans différents dépôts, deux plaintes de syndicats (Solidaires et CGT) et plusieurs appels à la grève, notamment de la CFDT. Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie, y est aussi allé de son

coup de gueule, dénonçant les pressions «*inacceptables*» que Amazon faisait peser sur les salariés en droit de retrait. Mais il a fallu attendre cette décision pour faire entendre raison à la multinationale.

### Salariés agglutinés

Le confinement n'a pas fragilisé Amazon. C'est même le contraire : son modèle semble fait pour profiter de la crise. Voilà des années que la firme de Jeff Bezos s'échigne à convaincre ses clients qu'elle leur facilite la vie au quotidien. En temps normal, on peut y commander tout et n'importe quoi à un prix imbattable et recevoir un colis dans sa boîte aux lettres en vingt-quatre heures. Depuis le confinement, tous les commerces physiques ont fermé, mais rien n'a changé pour Amazon : on peut toujours y acheter de la colle, des feutres, des ordinateurs, du terreau, du vernis à ongles... En appelant à «*revenir à l'essentiel*» mi-mars, le président de la République a pourtant été clair : seuls les commerces d'alimentation et les pharmacies sont autorisés à rester ouverts. Si l'on s'en tient à ces propos, le cas Amazon est une bizarrie. Permettre à la multinationale américaine de poursuivre ses activités, c'est lui conférer un régime d'exception. Car dans ses entrepôts, très peu de produits médicaux ou de première nécessité.

C'est sur cette ambiguïté que s'appuient les syndicats, qui considèrent

que la firme ne protège pas correctement ses salariés. Depuis le début de l'épidémie, des employés se sont plaints d'être exposés quotidiennement au risque. Caroline (1), une intérimaire de la firme, a été diagnostiquée Covid-19 par son médecin il y a quinze jours. Pourtant, lorsqu'elle est arrivée avec un masque mi-mars avant d'être malade, ses chefs lui ont demandé de le retirer parce que «*ça fait peur*». Dans les rangs, pas de distances de sécurité, ni de gel hydroalcoolique pendant des semaines. Impossible de savoir si elle a contracté le virus dans son dépôt, mais la jeune femme a immédiatement prévenu sa direction. Certains de ses collègues lui ont raconté qu'ils n'avaient pas été mis en quarantaine et qu'ils continuaient de travailler.

Même constat pour Frédéric (1), lui aussi intérimaire chez Amazon en Ile-de-France. Début mars, on lui propose une mission, pour «*remplacer les salariés en droit de retrait ou en arrêt maladie*». Trois semaines plus tard, il présente tous les symptômes du coronavirus et pointe du doigt l'entreprise : «*Où est-ce que j'aurais pu l'attraper ? Je ne sors pas, je vis seul, j'ai personne autour de moi, à part au boulot ou dans le RER.*» Sur des photos qu'il a prises fin mars, on voit des salariés agglutinés dans de longues files d'attente. «*Amazon, c'est une boîte à virus, on est tous collés constamment*», commente-t-il.

«On est comme des pions»

Depuis le début du confinement, la firme ne communique pas sur les cas de Covid-19. Dans les dépôts, de nouvelles têtes apparaissent tous les jours pour remplacer ceux qui se sont arrêtés. «*On est comme des pions, on nous prend, et quand on est malade, on nous jette et on en reprend un autre*», estime Coralie (1), une autre intérimaire. Impossible pour les salariés de savoir quel collègue a contracté le virus. «*Ça va très vite, c'est la psychose. Quand on s'arrête à un stand pour discuter, selon ceux avec qui on discute, tous les jours il y a un nouveau mort*», avance Frédéric. En réalité, selon Laurent Degousée, de SUD commerce, on compte une dizaine de malades dans les dépôts et un cas sévère en réanimation.

C'est dans ce contexte tendu que, vendredi, le tribunal judiciaire de Nanterre a ouvert exceptionnellement pour traiter en urgence la plainte de Solidaires. Sous le feu des questions des juges, l'avocate d'Amazon, Me Cécile Fourcade, et la directrice des relations sociales, Imane Fennouri, ont assuré que des mesures avaient été prises pour garantir la sécurité des employés. «*Je ne dis pas que tout a été parfait, que le gel hydroalcoolique a toujours été là, mais il est là aujourd'hui. On a aussi mis en place des labyrinthes et des tracés au sol pour éviter que les employés ne se croisent*», a défendu Imane Fennouri. «*Ces décisions ont été prises un peu tard*», a rétorqué Solidaires. Les employés ne disposent de masques que depuis le 3 avril et les contrôles de température ont été généralisés le 5.

Pour prouver sa bonne volonté, Amazon s'appuie sur une autre mesure forte : la nomination d'employés dont la tâche est de veiller au respect des consignes de sécurité. «*On a mis 350 salariés, des "safety angels", sur nos sites pour s'assurer que les mesures sont connues. Pour la plupart, ce sont des salariés volontaires, et il y a*

*quelques intérimaires*», a détaillé la directrice des relations sociales. Selon les annonces de recrutement que nous avons pu consulter, les *safety angels* sont en réalité en grande partie de nouveaux intérimaires. Vendredi, une agence d'intérim recrutait notamment 72 personnes à Lauwin-Planque (Nord) et 30 à Vélizy-Villacoublay (Yvelines) à ce poste. Leur arrivée dans les entrepôts présente par ailleurs de nouveaux risques de contamination. Mais pour la juge, c'est aussi leur rôle qui pose question. «*Y aura-t-il des sanctions ?*» a-t-elle interrogé. «*Non, mais s'il y a irrespect manifeste, oui il y aura des sanctions*», a répondu la directrice des relations sociales. Ce que suggère une affiche collée dans les toilettes d'un des dépôts du nord de la France : «*Le non-respect délibéré ou répété des règles de distanciation sociale [...] est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires.*» «*Ça va se transformer en délation, tout simplement*», disent les syndicats.

Dans les dépôts, la décision du tribunal de Nanterre n'a pas toujours été bien accueillie par les salariés. A Lauwin-Planque, quand les salariés ont appris qu'ils ne travaillaient plus jusqu'à nouvel ordre, «*ça a été tendu, les syndicats ont été pointés du doigt*», assure Sandra (1). Pour elle, l'activité d'Amazon en plein confinement profite aussi aux salariés car «*cela permet d'avoir une vie sociale, et tout le monde fait des heures sup et est content d'en profiter*». Avec d'autres collègues, elle a mis en ligne une pétition pour demander la reprise des activités d'Amazon. «*C'est quoi le mieux, un intérimaire vivant ou un mort ? répond sèchement Laurent Degousée de SUD commerce. Je sais que les temps sont durs, mais personne ne va mourir de faim, alors que du virus oui.*»

D'autres salariés se sentent, eux, «*rassurés*» par cette décision de fermeture. «*Je me demande pourquoi elle*

*n'a pas été prise avant*», s'interroge Yann (1), en intérim à Boves (Somme). Selon lui, malgré toutes les mesures prises par Amazon, «*rien ne change*». Et si reprise il y a, elle se fera sans lui. «*On ne met pas des vies en danger, surtout pour un smic*», s'indigne le jeune homme.

#### Appel de la décision

La firme américaine semble aujourd'hui payer son manque de coopération. Sous la pression des syndicats et du gouvernement fin mars, elle avait assuré que seuls les produits «*essentiels*» seraient livrés. Une fake news, a répondu l'association les Amis de la Terre (*lire page 5*). Pour le vérifier, nous avons nous-même commandé la semaine dernière un produit non essentiel à notre survie : des feutres. La livraison devait être assurée une semaine plus tard, elle a été réalisée en deux jours. Lors de l'audience, l'entreprise a assuré qu'elle épuisait les stocks de produits non essentiels avant de prioriser l'acheminement. Un argument qui n'a pas convaincu les juges.

Pour l'heure, impossible d'affirmer avec certitude qu'Amazon reprendra ses activités la semaine prochaine. Interrogé sur Europe 1 jeudi, Frédéric Duval, le directeur général d'Amazon France, a estimé qu'il était pour l'heure «*trop tôt pour parler de réouverture*» et a confirmé faire appel de la décision. Invité cette fois sur RTL, il a avancé de nouveaux arguments : «*Je ne sais pas définir exactement ce qu'est un produit d'hygiène : est-ce qu'un coupe-ongles en est un ? Est-ce qu'un préservatif est un produit médical ?*» Dans une salve de tweets, le compte officiel de la firme en France a, lui, estimé que cette fermeture «*aura[it] probablement des conséquences*», notamment pour les «*nombreuses TPE et PME françaises qui s'appuient sur Amazon pour se développer*». Manière de dire que la

France ne peut plus se passer du géant américain du commerce en ligne.

(1) Les prénoms ont été changés. ■

*par Gurvan Kristanadjaja*





## CORONAVIRUS

# Amazon ferme cinq jours ses sites logistiques français

Forcé par la justice de mieux protéger ses salariés, le marchand en ligne doit revoir l'organisation de ses centres

**E**st-ce un signe d'écoute ou une démonstration de force ? Amazon a décidé de fermer tous ses sites logistiques en France, à partir du jeudi 16 avril, jusqu'au lundi 20 avril inclus, en se réservant la possibilité de prolonger cette mise à l'arrêt. L'annonce a été faite mercredi 15 avril, lors d'une réunion extraordinaire du comité social et économique (CSE), l'instance de représentation du personnel.

Ce choix intervient après l'ordonnance rendue en référé, mardi 14 avril, par le tribunal judiciaire de Nanterre. Les juges ont imposé au géant de l'e-commerce de restreindre son activité aux commandes de produits alimentaires, médicaux et d'hygiène, tant que la société n'aura pas évalué correctement les risques auxquels sont exposés ses salariés, du fait de la pandémie de Covid-19.

Cet audit devra être conduit en concertation étroite avec les élus du CSE et se traduire par de nouvelles mesures de protection des équipes. Faute de quoi, l'entreprise sera tenue de payer une astreinte de 1 million d'euros «par jour et par infraction constatée». Avant cette procédure judiciaire, l'inspection du travail avait, début avril, mis en demeure Amazon d'améliorer les conditions de sécurité pour ses collaborateurs dans cinq établissements.

«En désaccord» avec le tribunal, la filiale tricolore du groupe américain a exprimé, mercredi, son intention de

faire appel, en mettant en avant les «preuves concrètes qui ont été apportées sur les mesures de sécurité mises en place pour protéger nos employés». Elle doit, cependant, dès à présent se conformer à l'ordonnance prononcée mardi, celle-ci étant «exécutoire».

L'entreprise a choisi d'aller plus loin que les prescriptions des juges – une suspension complète du fonctionnement de ses entrepôts et non pas un recentrage sur les commandes essentielles –, car elle ne peut, dit-elle en substance, pas procéder autrement pour réaliser ce qui lui est demandé.

Jeudi 16 avril matin, sur LCI, Frédéric Duval, le directeur général de l'enseigne en France, a déclaré qu'il était «trop tôt pour parler de réouverture», laissant entendre que les salariés pourraient rester chez eux au-delà du 20 avril. Il a, au passage, mis en exergue les difficultés que cette situation entraîne pour d'autres entreprises, tributaires d'Amazon pour leurs livraisons.

La fermeture des centres de distribution, qui emploient un peu plus de 10000 personnes (dont environ un tiers en intérim), suscite des réactions contrastées parmi les organisations de salariés. L'Union syndicale Solidaires, à l'origine de l'action en référé devant le tribunal de Nanterre, y voit un motif de satisfaction, tout en demeurant prudente. «On demandait la fermeture, mais si c'est un enfumage, pour repartir mardi comme

si de rien n'était...», s'inquiète Laurent Degousée, du syndicat SUD-Commerce, une composante de Solidaires.

### «Chantage»

«On craint qu'ils gagnent du temps pour essayer de simuler une consultation. Car, techniquement, ils n'ont pas d'obligation de nous écouter», estime Julien Vincent, délégué syndical central CFDT chez Amazon. «On voulait faire intervenir des cabinets spécialisés pour participer à l'élaboration du document d'évaluation des risques professionnels, car nous ne sommes pas forcément des experts, complète Alain Jeault, délégué syndical central CGT. La direction n'a même pas voulu en discuter.»

L'association Les Amis de la Terre, qui était intervenante volontaire dans le recours en référé à Nanterre, a, elle aussi, une position balancée. La mise à l'arrêt des sites donne du temps pour «une vraie analyse des risques, qui associe les syndicats de l'entreprise», confie Alma Dufour, chargée de campagne au sein de cette organisation. Elle redoute toutefois qu'il s'agisse aussi d'un prétexte pour aller chercher de l'argent public. Une allusion à un possible recours au chômage partiel, lorsque les centres logistiques cesseront de tourner.

Mercredi, les syndicats ont été consultés sur la mobilisation d'un tel dispositif, qui est financé par l'Etat et

par l'Unédic (le régime d'assurance-chômage). «Le CSE a acté la fermeture des sites, mais a demandé à la direction d'endosser le paiement des salaires, comme le fait Apple, plutôt que de se reposer sur la collectivité en utilisant le chômage partiel», raconte M. Vincent. «Ils nous ont quand même dit que si leur demande était refusée par le ministère, ils prendraient en charge les salaires à 100 %. C'est déjà un effort, mais ce n'est que pour les cinq jours», complète M. Jeault.

L'affaire, qui a pris une dimension nationale, est suivie attentivement par les états-majors des organisations syndicales et patronales. Pour Olivier Guivarch, responsable de la fédération CFDT des services, la mise en veilleuse des entrepôts d'Amazon s'inscrit dans une stratégie visant à créer «un rapport de force avec les syndicats et avec le gouvernement».

Amazon «essaie de diviser les personnels», poursuit-il, l'objectif étant que certains salariés se retournent contre les représentants du person-

nel. Quand les tensions ont commencé à poindre, à la fin mars, analyse M. Guivarch, l'entreprise se livrait déjà à une forme de «chantage» larvé, en rappelant son importance dans la chaîne logistique en France : «Si Amazon avait accepté le dialogue, cela aurait à la fois rassuré et permis d'élaborer les bonnes mesures de protection.» ■

*par Bertrand Bissuel et Cécile Prudhomme*  
*Bertrand Bissuel et Cécile Prudhomme*





## CORONAVIRUS

# A Fos, l'arrêt des hauts-fourneaux inquiète

La chute de l'activité due à la pandémie de Covid-19 pousse ArcelorMittal à stopper ses installations

**L**es deux hauts-fourneaux de l'usine sidérurgique ArcelorMittal, à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), seront bientôt à l'arrêt, du jamais-vu depuis le début de son activité en 1973. La crise sanitaire a fait s'effondrer les marchés de l'acier dans le sud de l'Europe, que l'usine méditerranéenne alimente traditionnellement. Ses commandes ont littéralement fondu en Italie et en Espagne, deux pays où sont exportés 60 % de l'acier produit à Fos-sur-Mer, mais aussi en Turquie et dans le reste du Bassin méditerranéen. La visibilité du carnet de commandes était, au 10 avril, de deux semaines, alors qu'elle est d'un trimestre habituellement.

En dépit de quelques engagements «grattés» ces jours derniers auprès de «clients fidèles», à moins de 400 000 tonnes de commandes programmées pour le second trimestre, la décision a été prise d'arrêter le second haut-fourneau, le premier l'ayant été le 23 mars. L'usine, qui emploie 2 500 personnes en contrat à durée déterminée, va être mise sous cocon, après la «coulée du loup» programmée en juin, ultime opération qui vise à vider le haut-fourneau avant son refroidissement.

## Spectre d'une fermeture

Cet arrêt temporaire total pour plusieurs mois inquiète les syndicats et les sous-traitants – qui emploient 1 500 salariés –, qui redoutent que la crise économique provoquée par la

pandémie ne sonne le glas du site sidérurgique. Le spectre d'une fermeture de l'usine, dont les coûts de production sont plus élevés que dans les autres unités du groupe situées en Europe du Nord, a soudain ressurgi. «Il y a deux à trois semaines, les discussions portaient sur le Covid-19, mais, depuis l'annonce de l'arrêt du second haut-fourneau, la peur de perdre son emploi a pris le pas sur la peur du virus», dit Sandy Poletto, secrétaire général de la CGT. Le syndicaliste s'étonne que l'usine de Fos soit la seule à connaître un arrêt total, alors que les autres sites d'ArcelorMittal maintiennent une activité réduite, comme à Dunkerque où un haut-fourneau sur trois restera en fonctionnement. Sur ses quatorze hauts-fourneaux répartis dans ses sept usines européennes, le géant de l'acier a programmé le maintien de six d'entre eux, assurent des sources syndicales.

Les inquiétudes sont renforcées par le fait qu'habituellement en période de basses eaux, la pénurie de commandes est «mutualisée» entre les différents sites. Cette fois, ce choix n'a pas été fait, d'où les interrogations de Pierre Dharréville, député (PCF) des Bouches-du-Rhône, dans un courrier adressé à Philippe Darmanyan, président d'ArcelorMittal France. «L'acier est stratégique, on ne peut pas laisser partir cette activité comme on a laissé partir la fabrication des masques chirurgicaux. Je ne suis pas un naïf, a déclaré l'élu au Monde, chaque fois qu'il y a une

crise, la finance en profite pour mettre en œuvre des restructurations préparées en catimini, en ne disant pas les choses.» L'état-major d'ArcelorMittal se défend de tels projets. «En aucun cas, il ne s'agit d'un arrêt définitif», a insisté Bruno Ribo, directeur général d'ArcelorMittal Méditerranée. Il en prend pour preuve le soin apporté à la mise à l'arrêt des installations, sur plusieurs semaines. Une unité de mélange de gaz est en cours de construction pour maintenir en chauffe les 126 fours de la cokerie dont la température ne doit pas descendre sous les 900 degrés, faute d'être rendus inutilisables. Une équipe de techniciens espagnols aurait été approchée pour le nettoyage du premier haut-fourneau. «C'est bien le gage que l'usine aura un futur et connaîtra un redémarrage dans les meilleures conditions», dit-on au service communication de l'usine, où l'on évoque le montant de 1,3 milliard d'investissements au cours des vingt dernières années.

Du côté des cadres, la CGC, deuxième organisation représentative, estime que le plan d'arrêt et de mise en sommeil «a toute sa logique» et devrait permettre de redémarrer dans de bonnes conditions, même si «l'inquiétude est là», selon Henri Botella, délégué syndical. «On espère que Fos reprendra le plus vite possible, dit-il, et que le groupe ne fera pas le choix de concentrer la reprise d'activité sur quelques sites, au détriment d'autres, dont le nôtre.»

## Pas de redémarrage avant 2021

Rallumer un haut-fourneau à Fos n'est envisageable qu'à la condition d'engranger au moins 450 000 tonnes de commandes sur un trimestre. La CGT n'envisage pas un redémarrage avant 2021, quand la direction aurait prudemment évoqué octobre ou novembre auprès d'élus de la zone. La direction pose trois conditions à la reprise de l'activité : la maîtrise de la crise sanitaire, le retour à un niveau minimum de la demande et la capacité d'investir dans une période creuse marquée par des ressources en forte

diminution. Le tout alors que le marché européen, ouvert aux importations turques et chinoises, était, avant la crise, en surcapacité.

L'autre front auquel l'usine de Fos-sur-Mer doit faire face, c'est la pression qu'elle subit concernant la pollution qu'elle engendre. Procédures pénales, études épidémiologiques mettant en exergue que les cas de cancer et de diabète de type 1 sont deux fois plus nombreux que dans le reste de la France : même si le site n'est pas seul responsable des taux élevés de pollution dans la zone in-

dustriale-portuaire, l'Agence européenne de l'environnement le classe parmi les installations les plus polluantes d'Europe. En dépit des efforts que l'industriel assure avoir fait pour maîtriser son empreinte environnementale : 100 millions d'euros investis en cinq ans pour réduire de 50 % les émissions de poussières et de dioxyde de soufre. Selon un bon connaisseur du sujet, cette pression «comptera aussi à l'heure du choix de redémarrer ou pas». ■

*par Luc Leroux*





## CORONAVIRUS

### Prime : des soignants «sans illusions»

Une mesure financière exceptionnelle a été annoncée, mais les syndicats réclament une revalorisation salariale

**L**a phrase, prononcée par Emmanuel Macron lors de son allocution télévisée aux Français, lundi 13 avril, avait des accents de repentance. «Il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays, aujourd’hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal», a déclaré le président de la République, sans citer de professions en particulier.

Mercredi, à l’issue du conseil des ministres, le premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé des mesures financières exceptionnelles en faveur des soignants, en première ligne dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, pour 1,3 milliard d’euros au total.

Dans les départements les plus touchés, tous les personnels hospitaliers «qui gèrent la crise» percevront en mai une prime de 1500 euros net.

Dans les autres départements, les agents des services ayant accueilli des patients infectés par la maladie la percevront également. Les autres personnels recevront, eux, 500 euros. Tous verront en outre leurs heures supplémentaires majorées de 50 %, selon le ministre de la santé, Olivier Véran, qui a également promis qu’une prime serait «très rapidement» attribuée aux personnels des établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

«C’est une prime importante, ça peut

doubler le salaire d’une aide-soignante ou d’une jeune infirmière. Mais ça va être reçu comme un coup de poing insultant, on est payés en applaudissements. Il faut arrêter de croire que nous donner des primes, ça règle tout», réagit Anne Gervais, l’une des représentantes du Collectif interhôpitaux (CIH), qui a orchestré en janvier la spectaculaire démission de près de 1200 chefs de service de leurs fonctions d’encadrement. «Ce qu’on demande depuis un an, c’est un plan de revalorisation collective des rémunérations», poursuit-elle, déplorant cette «surdité gouvernementale».

Le 25 mars, à Mulhouse (Haut-Rhin), le chef de l’Etat avait assuré qu’«à l’issue de cette crise, un plan massif d’investissement et de revalorisation de l’ensemble des carrières sera construit pour notre hôpital». Sans détailler à ce stade ni le montant ni les modalités.

Le Syndicat national des professionnels infirmiers (SNPI) regrette quant à lui le «tri» opéré entre les soignants. «Ce qui nous choque, c’est le principe même de dire que certains seraient plus méritants que d’autres. Qu’en sera-t-il pour celles et ceux qui ont quitté leur service, voire leur département pour renforcer ponctuellement des services Covid-19?», s’interroge Thierry Amouroux, porte-parole du SNPI, qui demande, comme le CIH, une revalorisation salariale de 300 euros net par mois.

Cette question des rémunérations était au cœur de la grève de l’hôpital qui a précédé la crise sanitaire. Démarrée aux urgences au printemps 2019, la mobilisation s’était étendue à tous les services. Un premier plan de 70 millions d’euros en faveur des personnels des services d’urgences, comprenant notamment une prime de 100 euros par mois pour les paramédicaux y travaillant, avait été lancé, puis un second de 200 millions d’euros, en novembre 2019. Agnès Buzyn, alors ministre de la santé, avait annoncé l’instauration de deux nouvelles primes: 100 euros net mensuels pour 60 000 aides-soignantes exerçant auprès de personnes âgées et 800 euros net annuels pour 40 000 infirmiers et aides-soignants exerçant à Paris et sa proche banlieue. Sans toutefois calmer la colère.

#### «Tais-toi et soigne»

«On se méfie de ces grands effets d’annonce, on sort la machine à billets, mais quand on creuse, on s’aperçoit que la prime de 800 euros, seule une minorité l’a touchée», relève Nicolas Kazolias, membre du Collectif interurgences (CIU). Avec onze ans d’ancienneté, cet aide-soignant à l’Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) perçoit 1699 euros net mensuels, primes incluses.

Pour un(e) aide-soignant(e) à l’échelon 1, le salaire brut est de 1541,70 euros. Il ou elle perçoit

1644,79 euros brut après neuf ans d'ancienneté et termine aux alentours de 2000 euros après une carrière complète.

« Chaque année, on nous dit qu'il y a de moins en moins de candidats dans les écoles, le métier n'est pas attractif, les conditions de travail, ça rebute. Au CHU, il y a même des agents de service hospitalier qui touchent moins que le smic, hors primes, à l'échelon 1 », observe Sarah, 35 ans, aide-soignante au CHU d'Angers. Un infirmier en soins généraux touche quant à lui en entrée de carrière 1827,55 euros brut hors primes.

L'augmentation de salaire de 300 euros par mois pour toutes les catégories professionnelles de soignants, « c'est la seule mesure équitable et indispensable pour redonner de l'attractivité à l'hôpital. On estime qu'on a perdu plus de 15 % de pouvoir d'achat depuis vingt ans. Dès que la pandémie sera finie, ce sera à nouveau "tais-toi et soigne" et les hospitaliers vont continuer à aller voir ailleurs », prédit Nicolas Kazolias, du CIU.

« On attend le président au tournant, car une prime, ça ne compte pas pour notre retraite, et en province, quand

on fait des heures sup', on les récupère sauf exception, témoigne Nathalie (le prénom a été changé), 49 ans, infirmière au CHU de Nantes. Ce qu'on veut, c'est une revalorisation du point d'indice », sur lequel est calculé le salaire des agents de la fonction publique hospitalière : la dernière hausse, de 1,2 %, remonte à 2016-2017.

### « C'était un chantage »

Ses bulletins de salaire sous les yeux, Nathalie retrace son évolution de carrière. Sa première paye en 1998 comme contractuelle à temps plein en gériatrie s'élevait à 8099 francs net (environ 1235 euros), une fois les cotisations retranchées et les primes ajoutées. Au salaire fixe s'ajoutent en effet différentes primes, qui n'entrent pas dans le calcul des retraites : indemnité de résidence, prime Veil, indemnité de sujexion spéciale des 13 heures, nouvelle bonification indiciaire, prime de weekend, etc.

En 2009, l'infirmière touchait 1845 euros net en travaillant à temps plein de nuit en médecine polyvalente urgences. Dans la fonction publique hospitalière, l'indemnité de nuit n'a pas été réévaluée depuis

2001 et s'élève à 1,07 euro brut de l'heure entre 21 heures et 6 heures du matin. En 2019, soit après vingt et un ans de carrière, le salaire net de Nathalie en exerçant dans le même service, cette fois de jour, s'élevait à 2207 euros.

La dernière revalorisation du salaire infirmier remonte à 2010, au moment de la réforme Bachelot. « C'était un chantage. Lors de ces dernières négociations salariales, l'âge de la retraite des infirmières a été repoussé de sept ans, de 55 à 62 ans, en échange de 150 euros brut par mois, rappelle Thierry Amouroux, du SNPI. Ça illustre la réalité du comportement de l'Etat derrière les vœux pieux, c'est pourquoi on ne se fait pas énormément d'illusions. » Selon les derniers chiffres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) remontant à 2015, les 500 000 infirmiers hospitaliers français perçoivent une rémunération inférieure de 6 % au salaire moyen en France. A titre de comparaison, en Espagne, un infirmier gagne 26 % de plus que le salaire moyen ; au Chili, 83 % de plus. ■

par Élisabeth Pineau





LES DÉCLARATIONS DE GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX ONT SUSCITÉ LA CONTROVERSE. POURTANT, PATRONAT ET SYNDICATS NÉGOCIENT DES ACCORDS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

## Temps de travail : pendant la polémique, le dialogue social continue

*Silence, on négocie Samedi dernier, Geoffroy Roux de Bézieux affirme au Figaro qu'il « faudra bien se poser tôt ou tard la question du temps de travail ». Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, juge la proposition « indécente ». Mardi, le président du Medef constate que personne ne veut parler du sujet et renonce à son idée. Depuis une ordonnance du 25 mars 2020, les employeurs peuvent imposer la prise de congés payés et/ou de RTT pour traverser la crise et favoriser la reprise.*

AUSSITÔT FORMULÉE, AUSSITÔT REMISÉE, la proposition de Geoffroy Roux de Bézieux, dans *Le Figaro* du 11 avril, de travailler plus pour faire de la croissance supplémentaire, ravive les plaies du débat français sur le temps de travail. Pourtant, il y a un décalage entre ces positions tranchées, patronales comme syndicales, et la réalité de terrain : des accords temporaires sont actuellement négociés pour donner plus de souplesse aux employeurs. On est loin de la dérégulation, mais le dialogue sur cette question controversée est possible.

La loi sur l'état d'urgence sanitaire prévoit des ordonnances économiques. L'une d'entre elles (datée du 25 mars 2020) concerne les congés payés, la durée du travail et les jours de repos. Elle permet notamment aux chefs d'entreprise d'imposer à leurs salariés de prendre six jours de congés payés, à condition qu'un accord de branche ou d'entreprise autorise cette faculté. En revanche, le patron peut décider librement de la prise de RTT ou de jours puisés dans le compte épargne-temps, sans accord avec les syndicats, dans la limite de 10 jours.

**Ouverture estivale.** La métallurgie, fidèle à sa réputation de branche versée dans le social, a dégainé la première. Le 3 avril, un texte est adopté par l'UIMM (patronat) et trois syndicats représentatifs : CFDT, FO et

CFE-CGC. L'employeur peut décider des dates de prise de six jours de congés payés jusqu'au 31 octobre 2020, alors que l'ordonnance permet d'aller jusqu'au 31 décembre. Les salariés ont accepté de réduire les possibilités de vacances estivales au minimum légal, soit deux semaines consécutives.

Plusieurs grandes entreprises du secteur (Airbus, Schneider, PSA, Renault, Daher, Thalès, Naval group, etc.) ont signé des compromis de ce type en les adaptant à leur situation. Dans l'automobile, les accords de Renault et PSA, par exemple, comportent un volet solidarité : le chômage partiel est rémunéré à 100 % alors que la règle commune est une prise en charge à 84 % par l'Etat.

« C'est le résultat d'une situation propre au secteur, explique Stéphane Destugues, secrétaire général de la Fédération générale des mines et de la métallurgie de la CFDT. En 1998, un accord a prévu une indemnisation du chômage partiel à 100 % pour les salariés au forfait jour, des cadres essentiellement. Tous les salariés ont donc accepté une monétisation d'une partie de leurs RTT ou jours de congé pour améliorer la rémunération de ceux qui sont en chômage partiel et ne bénéficient pas de cet accord. »



Le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, a provoqué un tollé en lançant le débat sur le temps de travail. Photo : SIPA PRESS

Dans l'automobile, il est même question que les entreprises ne ferment pas complètement durant les traditionnelles trois ou quatre semaines l'été : à partir du moment où les congés des salariés sont limités à quinze jours, si la reprise est forte, un roulement pourrait être mis en place, permettant l'ouverture estivale. Ce qui poserait des problèmes ailleurs, pour la maintenance qui se fait dans ces périodes-là.

D'autres branches ont signé : la réparation du matériel de travaux publics, le recyclage des déchets (Federrec), les services automobiles (auto-écoles, concessionnaires, contrôle technique, fourrières, etc.), le courtage en assurances. Quelques grandes compagnies ont conclu comme le Gan, la Matmut, Europ As-

sistance.

**De fortes incitations.** Dans la banque, pas d'accord de branche, mais des initiatives de plusieurs établissements : Société générale, LCL, Crédit du Nord, la Caisse d'épargne de Normandie, Amundi, la banque Palatine, la FNCA (Fédération nationale du Crédit Agricole). « Sans signer d'accords, un certain nombre d'entreprises cherchent à inciter leurs salariés à prendre leurs jours de congé ou de RTT, constate Luc Mathieu, secrétaire général de la Fédération banques et assurances de la CFDT. Parfois, si le salarié ne le fait pas, elles imposent des jours de RTT.

Elles peuvent le faire à condition que ces RTT soient acquises. » Pour le commerce, Jacques Creyssel délégué général de la Fédération du commerce et de la distribution, estime que de telles dispositions ne sont pas nécessaires vu que 95 % des salariés du secteur sont actuellement à leur poste.

Ces accords, utiles pour passer la tempête, ne sont pas une assurance tous risques. Une crise plus dure se dessine qui va conduire à des plans sociaux, comme chez Daher qui vient d'annoncer 3 000 suppressions d'emplois. Dans tous les cas, les exigences sanitaires vont probablement

contraindre à la révision des process. « Avant la crise, on pouvait se tenir à deux ou trois dans une cabine d'hélicoptère, demain une seule personne pourra y être présente, explique Stéphane Destugues, il faudra prévoir des équipes de nuit, de week-end, si l'on veut maintenir la production. » Il y aura donc à négocier en matière de temps et d'organisation du travail. ■

*par Corinne Lhaïk*

---

@clhaik t



---

## **PROTECTION SOCIALE**

---

---

: ACTU ENVIRONNEMENT

---

## Covid-19 : la reconnaissance en maladie professionnelle inadaptée à la crise actuelle

**Le Covid-19 sera reconnu comme maladie professionnelle pour le personnel de santé, a assuré le ministre de la Santé. Mais le périmètre de prise en charge et la pertinence même du dispositif interrogent.**

La reconnaissance d'une pathologie comme « maladie professionnelle » ouvre droit à différentes prestations pour la victime.

La question a été lancée le 23 mars dernier. Ce jour-là, le ministre de la Santé a assuré que le Covid-19 serait automatiquement et systématiquement reconnu comme une maladie professionnelle pour le personnel de santé. « C'est la moindre des choses. Il n'y a aucun débat là-dessus », a déclaré Olivier Véran.

Le débat est pourtant ouvert, d'une part quant au périmètre des travailleurs qui doivent être couverts et, d'autre part, quant à la pertinence même du dispositif des maladies professionnelles pour indemniser les victimes du coronavirus au travail.

### Personnels travaillant pour le fonctionnement indispensable du pays

L'annonce du ministre de la Santé a été suivie par plusieurs prises de position en faveur de cette reconnaissance. Le 9 avril, devant la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'épidémie de Covid-19, son collègue du ministère de l'Intérieur s'est également positionné en faveur d'une inscription de cette pathologie dans un tableau de maladies professionnelles. Christophe Castaner souhaite en effet que l'imputabilité de la maladie à la situation de travail soit présumée pour les personnels de son ministère ayant été au contact du public pendant l'épidémie.

Le 3 avril, l'Académie de médecine avait également pris position pour la création d'un nouveau tableau de maladie professionnelle avec un périmètre large. Pour ses membres, le dispositif doit prendre en charge non seulement les personnels de santé mais aussi « les personnels travaillant pour le fonctionnement indispensable du pays (alimentation, transports en commun, sécurité...), qui ont été exposés et ont subi des conséquences graves du fait du Covid-19 ». Dans l'attente de la création de ce tableau, l'Académie recommande que les contaminations professionnelles puissent être déclarées comme « affection imputable au service » pour les agents de l'État et des collectivités, et comme accident du travail pour les autres.

Du côté des syndicats, les revendications portent aussi, et sans surprise, sur un large périmètre. Ainsi, le leader de la CGT, Philippe Martinez, a réclamé, le 7 avril, dans une lettre ouverte au président de la République, le « classement automatique en maladie professionnelle pour les soignants (...), mais aussi pour tous les travailleurs ». La CFDT juge également « indispensable » la reconnaissance d'une imputabilité d'office à titre professionnel pour tous

les personnels des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, « qu'ils soient soignants ou non ». Mais le syndicat réformiste souhaite aussi que le Gouvernement aille plus loin.

#### Maladie présumée d'origine professionnelle

L'adéquation à la situation de l'indemnisation au titre du régime des maladies professionnelles pose en effet question. L'inscription d'une pathologie dans un tableau de maladie professionnelle permet de faciliter la reconnaissance de celle-ci. « Si un salarié, habituellement exposé à un risque pris en compte par un tableau, est victime d'une maladie qui remplit tous les critères exigés par ce tableau, cette maladie est présumée d'origine professionnelle. Le salarié n'a donc pas à prouver qu'il existe un lien entre cette maladie et son travail », explique l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Ainsi, à titre d'exemple, le tableau n°76 du régime général vise les « fièvres hémorragiques (Lassa, Ebola, Marburg, Congo-Crimée) ». L'imputabilité est présumée pour « tous travaux effectués par le personnel de soins et assimilé, les autres personnels du service d'hospitalisation et le personnel de laboratoire de virologie, mettant au contact des virus ». Le tableau n°56 du régime agricole vise, quant à lui, « toute infection aiguë par hantavirus ». L'imputabilité est ici présumée pour les travaux exposés aux rongeurs et à leurs maladies. La reconnaissance d'une pathologie comme « maladie professionnelle » ouvre droit à différentes prestations pour la victime. « Vos frais médicaux sont pris en charge à 100 %. Pour compenser votre perte de salaire, vous pouvez percevoir des indemnités journalières. Si vous êtes déclaré inapte suite à cette maladie, vous pouvez recevoir une indemnité temporaire d'inaptitude », vante l'Assurance maladie à l'attention des salariés. « Le régime d'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles est le plus défavorable de tous les régimes d'indemnisation en France (...) et conduit à une différence d'indemnisation pouvant aller jusqu'à dix fois moins qu'un accidenté de la route », oppose de son côté la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (Fnath).

#### Création d'une commission d'indemnisation

Le dispositif des maladies professionnelles pourrait en effet se révéler inadapté à la crise actuelle. Outre sa critique sur les insuffisances d'indemnisation, la Fnath formule toute une série de griefs à son encontre : non-prise en compte de nombreux travailleurs (indépendants, autoentrepreneurs, libéraux, bénévoles), délai de plusieurs années pour publier un tableau relevant de la négociation sociale, hostilité prévisible des employeurs à assumer une contribution supplémentaire de solidarité, risque contentieux...

« L'important est une reconnaissance et une indemnisation juste et rapide pour toutes les personnes concernées, y compris bénévoles, et quel que soit le régime social de couverture », estime la Fnath, qui propose la création d'une commission d'indemnisation. Celle-ci aura à « déterminer les critères et modalités d'accès à un fonds d'indemnisation », l'association suggérant de faire appel à un fonds déjà existant tel que l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (Oniam).

Une proposition qui recoupe en partie celle de la CFDT, qui réclame un « dispositif exceptionnel et collectif » basé sur trois incontournables : une imputa-

bilité d'office pour les situations de travail en présentiel, la création d'un fonds spécifique, et la reconnaissance d'un droit de suite à l'épidémie permettant de prendre en compte des séquelles éventuelles.



[https://www.actu-environnement.com/images/illustrations/news/35337\\_large.jpg](https://www.actu-environnement.com/images/illustrations/news/35337_large.jpg)



[https://www.actu-environnement.com/images/illustrations/news/35337\\_large.jpg](https://www.actu-environnement.com/images/illustrations/news/35337_large.jpg)

par © Natali\_mis

---

## **EUROPE ET INTERNATIONAL**

---



MONDE

## Les roitelets du Golfe expulsent leurs travailleurs jetables

L'Arabie saoudite et le Qatar profitent de la crise du coronavirus pour licencier une main-d'œuvre devenue « superflue » avec la récession.

Au Qatar, « des travailleurs migrants (sont) expulsés illégalement pendant la pandémie », alertait le 15 avril Amnesty International. Selon l'ONG, des ouvriers étrangers ont été appréhendés à Doha par la police, au prétexte d'être soumis à des tests de dépistage du Covid-19. En guise de prise en charge sanitaire, ces ressortissants népalais « ont été conduits dans des centres de détention où ils ont été maintenus dans des conditions abominables pendant plusieurs jours, avant d'être renvoyés au Népal ». Cité par la chaîne de télévision qatarienne Al-Jazeera, le gouvernement « dément ces allégations » et jure que ces migrants, effectivement arrêtés à l'occasion de patrouilles de police liées au respect des règles sanitaires dans le cadre de la lutte contre la pandémie, étaient « engagés dans des activités illégales et illégales ». Avant de vanter, via un porte-parole officiel du gouvernement, les « progrès substantiels (réalisés) dans les réformes des conditions de travail » des migrants et la collaboration avec les ONG ou l'Organisation internationale du travail (OIT), « pour s'assurer que ces réformes sont bel et bien effectives ».

Mais le phénomène dépasse de loin l'exemple caricatural du Qatar, un pays où le bien-être des quelque 250 000 citoyens (le chiffre réel ne

fait l'objet d'aucune statistique officielle) repose largement sur l'exploitation de centaines de milliers de travailleurs migrants importés de la Corne de l'Afrique ou de l'Asie du Sud-Est, corvéables à merci.

### Des purges régulières

Selon les Nations unies, qui se basent sur les statistiques de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Arabie saoudite a renvoyé à Addis-Abeba près de 3 000 migrants éthiopiens depuis la mi-mars. « L'expulsion et la déportation de migrants éthiopiens en situation irrégulière alors que la réponse de leur pays au Covid-19 n'est pas prête les mettent en danger », avertit Catherine Sozi, coordinatrice humanitaire des Nations unies pour l'Éthiopie, dans un document cité par l'Agence France Presse. Toujours selon l'ONU, le gouvernement éthiopien aurait demandé que soit mis fin à ces expulsions, en l'absence de centres de quarantaine pour les accueillir, les dépister, et éventuellement les soigner.

Les richissimes royaumes du Golfe procèdent régulièrement à de gigantesques purges de ces semi-esclaves, dans l'indifférence générale de la « communauté internationale ». Dans un rapport publié en mai 2015, Human Rights Watch accusait les auto-

rités saoudiennes d'en avoir expulsé des centaines de milliers depuis 2013, pointant là aussi des conditions de détention révoltantes, des passages à tabac comme des confiscations de biens personnels, rendant parfois impossible leur retour dans leur région d'origine.

### Un racisme féroce

Si le Qatar, le Koweït, l'Arabie saoudite ou encore les Émirats arabes unis se livrent une concurrence féroce pour imposer leur vision fondamentaliste de l'islam, sur les continents asiatique comme africain où ils financent lieux de culte et infrastructures diverses, les sociétés des pétro-monarchies du Golfe demeurent imprégnées d'un racisme féroce. Au début du mois d'avril, l'actrice koweïtienne Hayat Al Fahad avait tranquillement asséné à la télévision, à l'occasion d'une émission quotidienne consacrée à l'épidémie de coronavirus : « Il faut renvoyer les travailleurs immigrés. Si leurs pays d'origine refusent de les accueillir, pourquoi serait-ce au Koweït de les soigner ? On n'a pas assez d'hôpitaux pour soigner en nombre suffisant. Qu'on les jette dans le désert ! » ■

par Marc De Miramon ,





## MONDE

## Aux Etats-Unis, le chômage n'en finit plus de se propager

Avec la crise économique liée au Covid-19, le taux de chômage pourrait passer outre-Atlantique de 3,5 % en février à 20 % dès les prochaines semaines. Et atteindre, selon les pires scénarios, un pic à plus de 32 %. Les femmes, les travailleurs noirs et hispaniques devraient être les plus touchés.

**U**ne augmentation de «plus de 200 % par rapport à la période pré-coronavirus», des nouvelles demandes d'allocations chômage, selon l'Economic Policy Institute (EPI), pour des niveaux jamais vus. En quatre semaines, depuis la mise en place des mesures de confinement mi-mars, les Etats-Unis comptent plus de 20 millions de nouveaux demandeurs d'emploi. Rien que la semaine dernière, selon les chiffres publiés jeudi par le département du Travail, 5,2 millions de personnes sont venues s'ajouter aux statistiques. Un niveau historiquement élevé pour la quatrième semaine consécutive, bien qu'en léger recul (6,6 millions la semaine précédente). «Le virus du Covid-19 continue d'avoir un impact sur le nombre de demandes initiales d'allocations chômage», précise le département du Travail.

Le nombre de nouveaux chômeurs équivaut à «un actif sur huit», selon Heidi Shierholz, de l'EPI. Et ces quatre dernières semaines représentent «plus de cinq fois la pire période de quatre semaines» lors de la grande récession de 2008, précise cette ancienne économiste en chef du département du Travail sous Obama. Les mesures pour lutter contre la pandémie, qui a fait jusqu'ici 30 000 morts aux Etats-Unis, ont mis fin à une décennie de croissance continue de l'emploi dans le pays. «Depuis la fin de la récession, 21,5 millions d'emplois avaient été créés, rappelle

Daniel Zhao, économiste chez Glassdoor. *Ces quatre dernières semaines effacent des gains acquis en dix ans.*»

Face à ce scénario inédit, les économistes évaluent que le taux de chômage américain, qui était de 3,5 % en février, son plus bas niveau en cinquante ans, pourrait s'établir entre 15 % à 20 % dans les prochaines semaines. Comme ailleurs, la récession est assurée aux Etats-Unis. Reste à en connaître son ampleur (le FMI anticipe une contraction de l'activité de 5,9 %), et si elle débouchera sur une longue dépression. «La vitesse et l'ampleur des pertes d'emploi seront plus comparables à une catastrophe naturelle qu'à une récession typique», prédit Dante DeAntonio, économiste chez Moody's Analytics.

«Faire plus»

Selon Glassdoor, spécialisé dans l'analyse du marché du travail, près de 13 % des Américains qui avaient un emploi en février se sont depuis inscrits au chômage. Cette moyenne nationale cache d'importantes disparités : le Dakota du Sud est le moins touché (5,1 % d'emplois perdus), le Michigan le plus affecté (23,4 %). Sur les cinq Etats ayant enregistré la plus forte hausse du chômage, trois (Michigan, Rhode Island, Pennsylvanie) ont été durement frappés par le coronavirus, et deux (Hawaï et Nevada) sont très dépendants du tourisme, l'un des secteurs

les plus sinistrés.

Sur le plan démographique, les chiffres hebdomadaires des inscriptions au chômage ne comprennent pas de statistiques ethniques. «Mais les travailleurs noirs et hispaniques étant plus concentrés dans les emplois de service en première ligne, durement affectés par la distanciation sociale, il est probable qu'ils soient plus touchés», souligne Heidi Shierholz, de l'EPI. En Californie par exemple, un rapport de l'organisation Economic Roundtable estime que 43 % des travailleurs de l'Etat font face à un «risque élevé de chômage» à cause de l'épidémie actuelle. Un pourcentage qui grimpe à 57 % chez les Hispaniques, en raison notamment de leur surreprésentation dans les secteurs de la restauration, l'hôtellerie ou l'entretien.

Si ces secteurs restent les plus affectés, peu de domaines sont épargnés. Selon Gregory Daco, économiste en chef pour les Etats-Unis chez Oxford Economics, les chiffres du chômage pour avril pourraient inclure une perte de 3,4 millions d'emplois dans les services aux entreprises - architectes, avocats, consultants, publicitaires... Enfin, selon une étude publiée mercredi par l'EPI, qui a analysé des données préliminaires, fédérales et locales, les femmes sont surreprésentées dans les nouvelles inscriptions au chômage.

Selon Heidi Shierholz, environ 73 % des nouveaux inscrits au chômage entre le 14 mars et le 4 avril reçoivent des allocations. Ces dernières sont plafonnées, avec de fortes disparités par Etat : 504 dollars (465 euros) hebdomadaires par exemple à New York, mais seulement 240 en Arizona et 275 en Floride. Grâce au Cares Act, le gigantesque plan de relance de 2 200 milliards de dollars voté fin mars, les nouveaux chômeurs peuvent en principe bénéficier de 600 dollars supplémentaires chaque semaine pendant quatre mois. Mais dans de nombreux Etats, les centres d'appels et les systèmes informatiques obsolètes ont été complètement dépassés par l'ampleur des demandes. En Floride, des dossiers d'inscription sur papier ont dû être distribués, avec des délais d'inscription rallongés. Jeudi, seuls 29 Etats sur 50 étaient en mesure de verser le bonus fédéral de 600 dollars, a indiqué le secrétaire au Travail.

*«Aussi épouvantables que soient les chiffres actuels d'inscriptions au chômage, la situation va probablement encore empirer avant de s'améliorer»,* prévient Heidi Shierholz. Selon le scénario du pire, envisagé par des économistes de la Réserve fédérale de Saint-Louis, 47 millions d'emplois pourraient être perdus à cause du coronavirus, ce qui porterait le taux de chômage à plus de 32 %. «Le Cares Act contenait des dispositions cruciales, mais il n'est pas à la hauteur des dégâts subis par l'économie, et les responsables fédéraux doivent faire plus», ajoute l'économiste. Signe de l'urgence et de l'ampleur des besoins, le fonds de soutien aux petites entreprises inclus dans le plan de relance

de fin mars a annoncé jeudi avoir épuisé les 349 milliards de dollars qui lui avaient été alloués. Et le Congrès est dans l'impasse depuis dix jours sur le vote d'un nouveau programme d'aide, les républicains voulant débloquer 250 milliards de dollars pour ce programme spécifique, et les démocrates exigeant une somme équivalente pour les hôpitaux et les gouvernements locaux.

#### «Rouvrir l'économie»

L'augmentation continue et spectaculaire du nombre de chômeurs ne manquera pas de donner des arguments à Donald Trump, qui trépigne de «rouvrir l'économie» depuis des semaines, malgré la prudence de nombreux gouverneurs et experts médicaux, inquiets de générer une deuxième vague de contamination en l'absence de vastes capacités de dépistage. *«Si le virus continue de se propager, les consommateurs vont toujours limiter leurs interactions les uns avec les autres, note l'économiste Jason Reed, professeur à l'université Notre-Dame. Mais s'il apparaît que le virus est contenu, si le gouvernement fédéral déploie plus de moyens de tests, d'équipements médicaux et de forte relance budgétaire, nous pourrions voir une reprise plus rapide. C'est le virus qui dicte le calendrier de la reprise, pas les gouvernements ou les individus.»*

Mercredi soir, le président américain a insisté sur la nécessité d'assouplir les mesures de confinement pour contrer le choc subi par les travailleurs américains. *«Il faut qu'il y ait un équilibre, a-t-il affirmé lors de sa conférence de presse quotidienne. Nous devons retourner au travail.» Des*

annonces en ce sens étaient attendues jeudi soir. «Neuf Etats comptent moins de 1 000 cas [de Covid-19] et moins de 30 nouveaux cas par jour», a rappelé mercredi l'une des coordinatrices de la réponse au coronavirus de la Maison Blanche, le Dr Deborah Birx. Laissant entendre que ceux-ci (Alaska, Maine, Montana, Nebraska, Vermont, Wyoming...) pourraient voir certaines mesures s'assouplir dès le 1er mai. Jeudi, Andrew Cuomo, le gouverneur de l'Etat de New York, le plus touché par le coronavirus, a, lui, annoncé le prolongement des mesures de confinement jusqu'au 15 mai.

Le rythme de nouvelles demandes d'allocations chômage devrait ralentir dans les semaines à venir, selon les économistes, qui s'appuient sur les données des recherches Google «demande de chômage». *«Il semble que nous ayons maintenant dépassé le sommet du nombre de licenciements, mais les demandes de chômage devraient rester extraordinairement élevées dans les semaines à venir, alors que l'économie s'enfonce dans une récession»,* commentent les analystes d'Oxford Economics dans une note. Mais la reprise sera lente : *«Nous ne nous attendons pas à ce que l'économie atteigne le niveau d'emploi de février 2020 avant début 2022.»* Pour Beth Ann Bovino, économiste à S & P Global citée par le New York Times, «remettre en marche l'économie américaine, ce n'est pas comme rallumer une ampoule». ■

par Isabelle Hanne et Frédéric Au-tran

